



PLAN DE PAYSAGE DU BASSIN CARRIER DE MARQUISE

1994 – 2024

30 ans, ça se fête !



DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse du 15 novembre 2024

> Présentation du plan de paysage

> Bilan des 30 ans

> Lancement du programme d'animations

Les partenaires du plan de paysage du bassin carrier :



Les communes de Caffiers, Ferques, Fiennes, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Marquise, Réty, Rinxent.



Cet évènement est organisé grâce au soutien du Fonds vert





Un plan de paysage ?

Les plans de paysage, officialisés en 1995, sont issus de la loi paysage de 1993. Ils ont pour objectif de proposer un outil d'aménagement qualitatif, à l'échelle du grand paysage pour dépasser les limites des communes. Dans le contexte de la décentralisation et de l'émergence des enjeux de développement durable, les plans de paysage sont un outil pensé pour accompagner les défis de la démocratie participative et des changements environnementaux. Aujourd'hui, ils doivent permettre aux collectivités de construire un projet de territoire tout en intégrant la question des transitions et en planifiant sur le long terme un projet local pour le paysage.

Un plan de paysage comporte 4 étapes :

- la connaissance et le diagnostic du territoire concerné,*
- les orientations et les actions possibles,*
- la stratégie et le programme d'actions,*
- l'animation et la mise en œuvre du plan.*

À chacune de ces étapes, les habitants ainsi que les acteurs publics et privés doivent être associés et concertés. En tant que cadre de vie, le paysage est une construction commune.

Jacques SGARD est considéré comme l'un des fondateurs de la profession de paysagiste. Il a largement contribué à la réflexion générale sur le paysage en France et sa prise en compte dans les projets d'aménagement. Il a reçu le grand prix du paysage.

Le plan de paysage du bassin carrier de Marquise

Le plan de paysage du bassin carrier de Marquise est exemplaire pour avoir permis à neuf communes et 5 exploitations de carrières de bâtir un projet paysager d'aménagement à long terme (30 ans) commun.

L'enjeu était de mettre en forme le dépôt de 57 millions de mètres-cubes (l'équivalent en volume de 13 monts Saint-Michel) de matériaux stériles issus de l'exploitation de carrières.

Jusqu'alors, les accords se faisaient commune par commune avec chacun des carriers et sans considération paysagère, en stockant le maximum de matériaux sur le minimum de surfaces. Il convient de préciser que les gisements de calcaires massifs exploités permettent d'imaginer une exploitation pour certains sites de près d'une centaine d'années au rythme actuel.

Ce travail a été possible grâce à l'initiative du Ministère de l'Écologie et du Parc naturel régional sur la base des propositions d'une équipe de paysagistes, Jacques Sgard et l'agence Arietur, pour la construction d'un futur paysage à 30 ans.





Le premier plan de paysage de France

Le 25 novembre 1994, après un travail de concertation de près de trois ans, un protocole d'accord a été signé entre les collectivités locales (District de Marquise devenu Communauté de Communes de La terre des 2 caps, communes de Marquise, Ferques, Rinxent, Réty, Landrethun-le-Nord, Leulinghen-Bernes, Leubringhen, Caffiers et Fiennes pour une faible part), les exploitants carriers (Carrières du Boulonnais, Carrières de la Vallée Heureuse, Carrières du Stinkal, Magnésies et Dolomies de France, Carrières Randon reprises depuis par la précédente société), l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Des concertations ont été menées auprès des habitants.

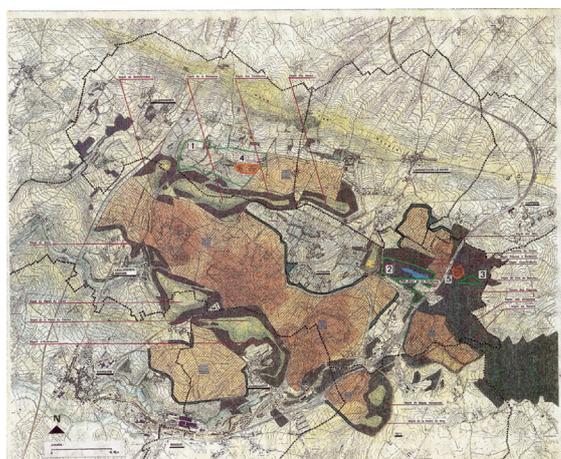
Un document de présentation et une maquette au 1/5000^e ont été produits.



Toujours d'actualité

Les grands principes de ce protocole sont restés tels que les avaient formulés Jacques Sgard dans le document d'accompagnement :

« Le modelage des dépôts de stériles et leur mise en végétation sont conçus de façon à s'intégrer dans la structure générale du relief et de la végétation existante autour du site. Dans la partie Est (Carrières de Stinkal, Carrières Randon, Magnésie et Dolomie de France), rattachement au Bois de Beaulieu ; dans la partie centrale (Carrière de la Vallée Heureuse et Carrières du Boulonnais), disposition en « cordons » de part et d'autre des excavations de façon à constituer des reliefs linéaires d'apparence naturelle comparable à ceux du mont de Couple et orientés dans la même direction. »



Cartographie du Plan de paysage 1994 - 2024

Le plan de paysage du bassin carrier de Marquise

Le plan de paysage dessiné en 1994 pose plusieurs grands principes sur le devenir du site :

- il pose les limites d'extension maximale de l'exploitation,
- il organise l'implantation des dépôts de stériles autour de deux collines : une colline Nord et une colline Sud, dont les formes, la hauteur et les pentes sont dessinées sur le modèle de la cuesta du Boulonnais,
- il fixe les principes de végétalisation des dépôts avec le boisement d'essences locales sur les 2/3 inférieurs et le maintien de landes en évolution naturelle sur le 1/3 supérieur,
- il préconise le boisement total des dépôts le plus à l'Est : continuité du bois de Beaulieu et du bois de Fiennes,
- il intègre la préservation de trois sites patrimoniaux (secteur bocager du Blacourt, secteur de la Parisienne et Bois de Beaulieu et de Fiennes) et de deux sites classés (Ruines du Château du Blacourt et de l'Abbaye de Beaulieu).

L'engagement contractuel de 1994 est devenu réglementaire par sa traduction dans les documents d'urbanisme.

Les carriers, quant à eux, ont adapté leurs techniques de mise en dépôt pour une réalisation conforme au plan de paysage. Des accords fonciers ont pu aboutir et une société « Carrières et paysages » commune aux Carrières du Boulonnais et les Carrières de la Vallée Heureuse a été créée pour la réalisation d'un dépôt commun.

Un comité de suivi, au minimum annuel, regroupant tous les partenaires signataires du protocole permet de suivre la mise en œuvre en s'assurant du respect de ce protocole, tout maintenant la possibilité d'adapter ce document en fonction de l'évolution des connaissances et des enjeux.



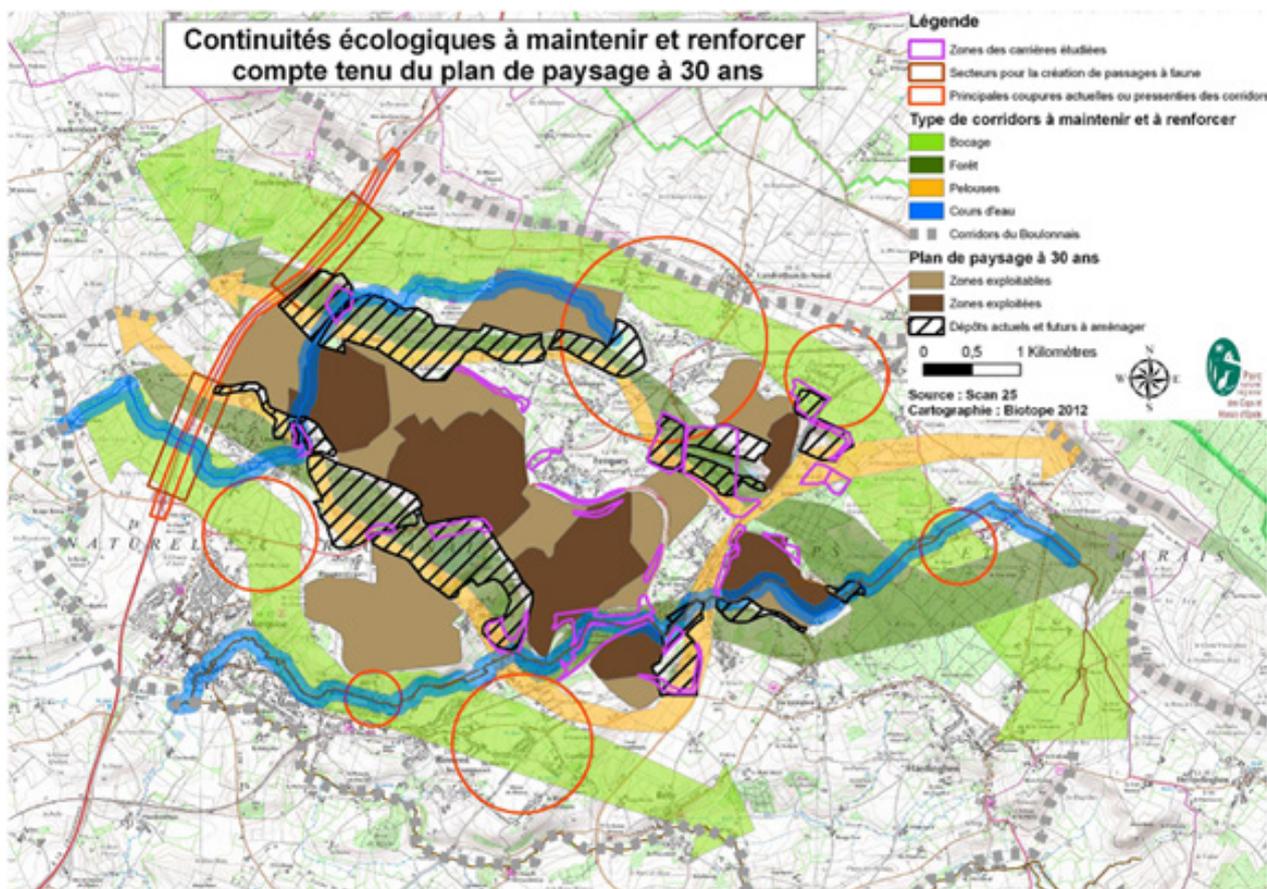
À l'occasion des 20 ans, la biodiversité s'invite

En 2014, en réponse à des demandes de carrières, il a été décidé de procéder à une actualisation du plan de paysage pour 30 nouvelles années.

Il a été aussi convenu, grâce à la proposition et aux financements de l'UNICEM Nord – Pas de Calais et du Parc naturel régional, de réaliser en amont une étude sur la biodiversité du bassin carrier et de ses abords (soit sur une surface de près de 2 500 hectares). Cette étude a eu comme double objectif une meilleure connaissance sur les abords pour aider aux choix d'éventuelles extensions mesurées de dépôts ainsi que sur la biodiversité créée par l'activité des carrières. Elle a été menée par le bureau d'études Biotope en septembre 2012. Ainsi, ce plan actualisé a été intégré au projet de PLUi en cours d'approbation. Il va ainsi se poursuivre pour les 30 prochaines années.

Le comité de suivi continue de se réunir au minimum une fois par an pour faire le point sur l'avancement des verses et des plantations.

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale



Etude de la biodiversité du bassin carrier de Marquise.
BIOTOPE Septembre 2012



Extrait de l'étude paysagère d'Arietur avec projection du paysage prévisible

Vue N° 11



2024 – Photo extraite de l'Observatoire photographique des paysages – L'extension à droite de la plaine du clocher a gagné en hauteur et rejoint la forme prévue dans la projection de l'étude de 2014. L'extension du dépôt à gauche de la plaine du clocher n'a pas été engagée.



À l'occasion des 30 ans, les enjeux de la transition

En 2024, les entreprises de carrières poursuivent la réalisation des collines Nord et Sud qui ne sont pas encore intégralement achevées et peuvent faire l'objet d'activité transitoire avant la finalisation du dépôt.

L'une des entreprises a également démarré les verses en remblais sur l'un des secteurs identifiés au plan de paysage.

Les comités de suivi sont également l'opportunité de partager la connaissance des actions réalisées au profit du maintien et du renforcement des continuités écologiques.

Le partenariat sur ce volet entre le Parc naturel régional et les entreprises de carrières s'organise autour de trois volets :

- un volet connaissance avec des suivis (chauves-souris et hibou Grand-duc) ou des diagnostics ponctuels,
- un volet gestion conservatoire avec l'aménagement de sites d'hibernation de chauves-souris (mines, blockhaus) ou d'une zone de quiétude pour le Grand-duc, une convention de gestion conservatoire du site de la Parisienne en projet de classement en Réserve naturelle régionale, la mise en place d'éco-pâturage,
- en accompagnement ponctuel en fonction des demandes des carriers.

Ce partenariat unique en France par ses modalités et sa pérennité permet le réaménagement progressif dans le souci du paysage et de la biodiversité d'un site d'extraction et évite ainsi les friches du XXI^e siècle.

Le plan de paysage du bassin carrier de Marquise est régulièrement cité en exemple. Il fait référence et s'intègre, en outre, pleinement dans la démarche du territoire vers le dépôt d'une candidature au label Unesco Geopark en partenariat avec le Kent Downs National Landscape.

La transition écologique et ses enjeux d'adaptation au changement climatique sont également, en 2024, au coeur du plan de paysage du bassin carrier de Marquise.

C'est pourquoi il nous semblait important, à l'occasion des 30 ans du plan de paysage du bassin carrier de Marquise, de partager au plus grand nombre la connaissance des patrimoines géologique, historique, paysager et naturel du bassin carrier de Marquise à travers une programmation partenariale singulière.

Le programme d'animation s'articule autour de propositions tout public et de propositions ouvertes aux écoles des neuf communes du bassin carrier et se déclinera du 28 novembre 2024 à l'été 2025.



PLAN DE PAYSAGE DU BASSIN CARRIER DE MARQUISE

1994 – 2024

30 ans, ça se fête !



Lancement du programme d'animations

28 novembre 2024

de 18 h 30 à 20h30

à L'Intermade de Marquise

L'histoire du bassin carrier de Marquise

Conférence inaugurale

Le bassin carrier de Marquise est l'une des plus importantes exploitations à ciel ouvert de roches massives de France. Elle représente la moitié de la production globale du nord de la France.

Mais qu'est-ce qu'un bassin carrier ? Quelles roches trouve-t-on ici, pourquoi et pour quels usages ? Comment a évolué l'exploitation et quelles mesures sont mises en place pour minimiser les impacts ?

Venez découvrir le bassin carrier au cours d'une conversation à plusieurs voix éclairant l'histoire géologique, humaine et paysagère du territoire.

Intervenants :

Olivier Averbuch

Martial Herbert

Jean-Pierre Geib

Olivier Poulain

Franz Quéhen

Vincent Ribard

Sébastien Grigis

Nicolas Huret

Étienne Fromentin

Animation :

François Mulet



Puis, de mars à l'été 2025 :

- des sorties et chantiers nature sur le bassin carrier,
- des visites des sites d'exploitation,
- des animations sport, nature et géologie,
- des expositions d'œuvres réalisées autour de l'activité et des ressources du bassin carrier (exposition d'aquarelles de Pierre Peckeu, visite du parc d'art architectural de la fondation Prima du groupe CB),
- un stage paysage et aquarelle.

Pour les scolaires : 16 classes se sont inscrites dans le projet

- un temps d'intervention d'un animateur spécialisé sur la sensibilisation du jeune public à la découverte du patrimoine géologique,
- un temps de découverte de l'un des sites carriers.





PLAN DE PAYSAGE DU BASSIN CARRIER DE MARQUISE

1994 – 2024

30 ans, ça se fête !



CONTACTS

> **Laurence FORTIN**
Responsable de la mission
paysages et aménagement du territoire
03 21 87 90 83
06 08 68 26 26
lfortin@parc-opale.fr

> **Dorothee DELOMEZ**
Chargée de communication
03 21 38 92 12
06 72 69 96 60
ddelomez@parc-opale.fr

Les partenaires du plan de paysage du bassin carrier :



Les communes de Caffiers, Ferques, Fiennes, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Marquise, Réty, Rinxent.



Cet évènement est organisé grâce au soutien du Fonds vert

